



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.

A - Identification de l'acheteur

Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc,
Marie-France LEFORT, Président
6, rue des minimes – 13530 TRETTS
04.42.29.40.29 – secretariatsiha@orange.fr

B - Objet de la consultation.

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et/ou artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Référence d'Avis : 1/2019

Marché à procédure adaptée de type accord-cadre avec émission de bons de commande : Les prestations feront l'objet de bons de commande passé en application des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins

C - Objet de la candidature.

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public

pour tous les lots de la procédure de passation du marché public.

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

Nom ou dénomination et adresse du siège social (y compris n° de téléphone, fax et adresse électronique) :

.....
.....
.....

Forme juridique du candidat (SA, SARL, Association 1901, etc) :

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

.....
.....

Numéro SIRET :

Code APE :

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Interdictions de soumissionner

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (*);
- b) au surplus, dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité (MDS), ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles [46](#) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

(*) Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités.

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

- *Nom commercial :*
- *Dénomination sociale du mandataire,*
- *Adresses de son établissement et de son siège social,*
- *Adresse électronique et téléphone :*
- *Numéro SIRET :*

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.